

DOSSIER D'INSCRIPTION

POLES ESPOIRS DES HAUTS DE FRANCE

2019/2020

*Dossier à compléter et à renvoyer avant **le vendredi 3 mai** accompagné d'un courrier nous expliquant vos motivations pour intégrer la structure.*

Le **Pôle Espoirs** de judo est une structure labellisée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports qui fait partie intégrante du dispositif du sport de haut niveau de la FFJDA.

Depuis septembre 2002, le **Pôle Espoirs** a pour mission :

- de détecter et de former les cadets et cadettes de niveau interrégional
- de permettre aux meilleurs athlètes d'intégrer un pôle France tout en réussissant leur scolarité.

Pour cette nouvelle saison, le **Pôle Espoirs** évolue et agrandit son champ d'action en élargissant ses missions à la formation et l'entraînement des juniors.

LE RECRUTEMENT

Années de naissance : 2005/2006 (Minimes 1 & 2), 2002/2003/2004 (Cadets 1, 2 & 3), 2000/2001 (Juniors 1 & 2)

L'intégration d'un sportif dans une structure « Pôle Judo » comprend trois étapes successives:

Etape 1 : Le recrutement sportif :

Le candidat doit satisfaire à des exigences sportives et retourner le dossier d'inscription joint.

A la réception des dossiers, l'équipe technique se réunira une première fois pour sélectionner les candidatures retenues pour les journées de détection qui auront lieu les **15 mai** au dojo régional d'Amiens. Suite à ce stage, l'équipe technique se réunira de nouveau pour sélectionner les athlètes autorisés à intégrer le Pôle Espoirs.

Etape 2 : Le recrutement scolaire pour les collégiens et les lycéens :

Les responsables des Pôles transmettent les dossiers sportifs retenus aux différents chefs d'établissements. L'administration scolaire contacte alors les familles pour constituer des dossiers scolaires (photocopies des bulletins scolaires, renseignements administratifs, etc.).

Les commissions pédagogiques donnent un avis sur les orientations possibles.

Si le dossier scolaire est accepté, les candidats sont intégrés dans le collège ou le lycée selon des modalités spécifiques à chaque établissement.

Etape 3 : L'examen médical d'aptitude :

Celui-ci permet de déterminer l'aptitude à poursuivre ou non un entraînement intensif. Il est obligatoire. Il est réalisé après l'inscription dans l'établissement scolaire durant les grandes vacances dans l'un des centres agréés.

FICHE D'INSCRIPTION
POLES ESPOIRS HAUTS DE FRANCE
2019/2020

NOM :

PRENOM :



Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email:

N° licence : Grade :

Catégorie de poids : Poids réel : Taille :

Date de naissance : Début de la pratique du judo :

INFORMATIONS FAMILLE

Nom et prénom du père :

Profession : Email :

Nom et prénom de la mère :

Profession : Email :

N° portable Père : N° portable Mère :

Adresse du deuxième parent si différente (précisez lequel) :

RESULTATS SPORTIFS

	REGION	½ FINALE	NATIONAL
MINIMES 1 MINIMES 2			
CADETS 1 CADETS 2 CADETS 3			
JUNIORS 1 JUNIORS 2			

SCOLARITE

Etablissement fréquenté :

Adresse :

Classe : LV1 : LV2 :

Orientation envisagée : Option :

(Joindre bulletins 1^{er} et 2^{ème} trimestre)

CLUB

Nom du club :

Adresse :

Professeur : Téléphone :

Email :

Avis et signature du professeur :

Par mail ou courrier à la :
Ligue Hauts de France judo
2 rue Lescouvé 80000 Amiens
ligehautsdefrancejudo@gmail.com
Tél : 03-22-80-17-32